Image not found or type unknown

Comment puis-je obtenir une pension si le père est au chômage ?

Par **catmandy**, le **05/12/2008** à **11:33**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 4 ans, et le père de mon enfant verse lorsqu'il n'oublie pas la somme de 100 € sur le compte de mon fils.
Je ne suis pas passée pour le moment au tribunal. Il s'avère qu'il vient de déménager et me demande de faire la moitié du chemin pour accompagner le petit alors que je m'en occupe la plupart du temps...
Etant seule avec deux enfants à charge, et également des problèmes financiers, car il faut bien évidemment tout assumer, j'ai refuser d'accepter sa demande, car il faut toujours le contenter. Il me dit qu'il n'a toujours pas de travail.Il m'a dit qu'il arrêterai de donner l'argent sur le compte de son fils, que je voulais garder mon enfant pour moi seule, alors que c'est complètement faux, on ne fait pas les enfants par égoïsme, que je pouvais mettre un cerceuil avec sa photo dans la chambre de son fils..... Il est marié, loue sa maison, s'occupe de ses chevaux, et me pourrit la vie. Je ne sais plus quoi faire. Même au chômage, ais-je droit tout de même à une pension si je décide d'aller devant le juge ? e toute manière il ne m'a même pas donner sa nouvelle adresse afin que je puisse faire la demande au tribunal.... Si quelqu'un pouvait m'aider. Merci

Par **jeetendra**, le **05/12/2008** à **11:37**

bonjour, le mieux c'est de saisir le juge aux affaires familiales du lieu où vous résidez avec vos enfants (Tribunal de Grande Instance proche de là où vous habitez), le recours à un avocat n'est pas obligatoire, appelez le greffe des affaires familiales de ce Tribunal, courage à vous, cordialement

Par **catmandy**, le **05/12/2008** à **11:56**

Merci, mais le problème, c'est que sans l'adresse du père, le Juge ne fait rien .

Par **jeetendra**, le **05/12/2008** à **12:12**

le problème de l'adresse la Justice s'en occupera, bonne journée à vous

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés